

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3793-2012
PHASE 2

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE ANNUELLE DE GAZIFÈRE INC.
(Phase 2 – Cause tarifaire 2013 de *Gazifère Inc.*)

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**ERRATUM AU RAPPORT C-SÉ-AQLPA-0016, SÉ-AQLPA-2 Doc.1, INTITULÉ
ÉTUDE DE LA DEMANDE TARIFAIRE 2013 DE GAZIFÈRE
PAR
JACQUES FONTAINE
CONSULTANT EN ÉNERGIE**

Le rapport C-SÉ-AQLPA-0016, SÉ-AQLPA-2 Doc.1 est rectifié comme suit :

- En page 5, au centre de la page, enlever la dernière phrase avant le début de la citation (commençant par «*Gazifère inc.* vise désormais...»).
- En page 6, enlever la dernière phrase de la citation (sans enlever la note infrapaginale). Puis enlever le mot «*Or,*» immédiatement après la citation.